



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE**

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2014

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille quatorze, le 18 mars à 17H00, les conseillers syndicaux désignés dans les comités de territoires se sont réunis au siège social du Syndicat, suite à la convocation en date du 12 mars 2014 du président, Pierre YVROUD.

Délégués présents et votants :

Délégués du territoire BASSEE ET MONTOIS : MM. Jean-Jacques BARBACHOUX – Jean-Pierre BAUDET – Paul BRETHEREAU – Alain VALLEE ;

Délégués du territoire BRIE ET LAGNY : MM. Philippe BAPTIST – Jacques DELPORTE – Michel LACAS – Roland LEROY - Fabrice STEFANIK ;

Délégués du territoire CLAYE : Mme Claire CAMIN – Mme Rosette CHAHINIAN - M. Xavier FERREIRA;

Délégués du territoire COULOMMIERS : M. Daniel BEDEL - M. Alexandre DENAMIEL - M. James GUILLOT - M. Michel LEGRAND - Mme Claude RAIMBOURG – M. Stanislas SAUVAGE ;

Délégués du territoire FERTOIS ET OURCQ : Mme Nicole CONAN;

Délégués du territoire GATINAIS : MM. Gérard CHANCLUD – Jean-Pierre LEMPEREUR - Dominique PERNIER ;

Délégués du territoire MELDOIS ET GRAND MORIN : MM Daniel DUBOIS – Maurice SEPIERRE ;

Délégués du territoire MELUN ET FONTAINEBLEAU : M. Daniel BAUDIN – M. Jean-Michel BELHOMME – M. El Arbi DIHNI - M. Michel GARD - Mme Régine LOISELET – M. Michel MAGNE - M. Michel MENARD – M. Claude MEROU – M. Christian POTEAU – M. Pierre YVROUD ;

Délégués du territoire MORMANT ET NANGIS : MM. Christophe MARTINET - Gabriel PLADYS – Jean-Claude ROUSSEAU – Gérard VALTRE ;

Délégués du territoire PROVINOIS : MM. Michel BAUDOUIN - Claude BONICI ;

Délégués du territoire SEINE ET YONNE : MM. Bernard METAY - Alain MUNOZ – Jean-Claude VALETTE ;

Délégués représentés :

M. Lucien BOISSY donne pouvoir à M. Paul BRETHEREAU ;

M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. Fabrice STEFANIK ;

M. Richard STEHLIN donne pouvoir à M. Michel LEGRAND ;

M. Jacques ROUSSEAU donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST ;

M. Daniel FADIN donne pouvoir à M. Michel GARD ;

M. Alain HANNETON donne pouvoir à M. Christian POTEAU ;

M- Gérard MAREUIL donne pouvoir à M. Stanislas SAUVAGE ;

M. Jacques DROUHIN donne pouvoir à Jean-Claude VALETTE ;

M. Claude GUERARD - donne pouvoir à M. Pierre YVROUD ;

Délégués excusés :

M. Jean-Philippe BOYER - M. Jean-Claude JEGOUDEZ - M. Francis DELABARRE - M. Jean-Louis DURAND - M. Philippe LENFANT - M. Jean-Benoît PINTURIER - Mme Jeannine BELDENT - M. Achille HOURDE - M. Guy MICHAUX - Mme Nathalie PIERRE - M. Bernard RICHARD - M. Jean-Paul SUSINI - Jean-Louis BOUCHUT - M. Erick BOUTEILLE – M. Denis CELADON - M. Alain COQUELET – M. Alain POURSIN – M. Alain BONNARD – M. Rémi GHENIN - M. Pierre LAMBERT – M. Gérard LANGBIEN – M. Pascal MACHU - M. Jean-Michel MORER - Georges THERRAULT - M. Henri LEBARQ – Christophe DZIAMSKI - Michel FERON - Gilbert HENNION - M. Joël VAN ESSCHEN – M. Philippe LEVETEAU – M. Jean-Jacques BERNARD – M. Claude FRAUT.

Le président constate le quorum (43 membres présents à l'appel).

Nombre de membres dont le Comité doit être composé	84	Nombre de membres en exercice	84
Nombre de membres présents (votants ou non)	43		
Suffrages exprimés (votants)	52		
Dont pouvoirs	9		

Assistaient à la réunion, outre les conseillers syndicaux :

M. Didier FENOUILLET, Directeur Général des Services du S.D.E.S.M. - Melle Christelle PIART, Directrice Administrative Financière et des ressources humaines du S.D.E.S.M. - M. Jean-Paul MAZURECK, Directeur des Services Techniques du S.D.E.S.M. – Mme Murielle BEYLOT, responsable de la gestion et du contrôle du concessionnaire du S.D.E.S.M. – Jean-Baptiste MENARD, administrateur SIG, M. WATREMEZ, public

ORDRE DU JOUR

Le président demande à l'assemblée d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Retrait de la commune de Bouillancy du SIERLO
- Délégation de la maîtrise d'ouvrage du réseau basse tension à la commune de Dammarie les Lys pour les travaux quartier de la Justice-Liberté
- Retrait de la délibération n°2014-55 du 18 mars 2014 relative aux membres de la Commission d'Appel d'Offre

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée accepte l'ajout de ces 3 points à l'ordre du jour, qui devient :

ORDRE DU JOUR

1. Budget primitif de l'exercice 2014 - délibération n°2014-58 - joint document n°2 budget 2014
2. Contribution des communes percevant la TCFE – délibération n°2014-59
3. Co-financement du SDESM – délibération n°2014-60
4. Délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'enfouissement sur la commune de Guignes – projet de délibération n°2014-61
5. Retrait de la commune de Bouillancy du SIERLO – délibération n°2014-62
6. Délégation de la maîtrise d'ouvrage du réseau basse tension à la commune de Dammarie-les-Lys pour les travaux quartier de la Justice-Liberté – délibération n°2014-63
7. Retrait de la délibération n°2014-55 du 18 mars 2014 relative aux membres de la Commission d'Appel d'Offre – délibération n°2014-64
8. Question diverses

Désignation du secrétaire de séance : Claude MEROU

1. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014

Le budget 2014 détaillé par article a été adressé avec la note de synthèse. Quelques précisions sont apportées :

L'article 611 est composé des dépenses du service SIG (géolocalisation du mobilier éclairage public, développement et maintenance de l'outil informatique du SIESM et du SMERSEM, mise en concurrence pour le développement d'un outil départemental) pour un montant de 310 000 euros TTC, des dépenses de maintenance éclairage public pour un montant de 187 000 euros TTC, des dépenses de déménagement (les archives des 3 syndicats du sud et de l'agence de Meaux) pour 5 000 euros, des dépenses de classement des archives pour 10 000 euros, des dépenses de développement du logiciel métier synelec (outil du SMERSEM) pour un montant de 20 000 euros et des dépenses diverses liées à la fusion pour 17 000 euros.

L'article 6156 « maintenance » est composé de la maintenance des bornes de recharge de véhicule électrique (8 000 euros TTC), de la maintenance informatique (25 000 euros TTC), de la maintenance des 2 logiciels de comptabilité (2 200 euros TTC), de la maintenance des portails (1 100 euros TTC) et de la maintenance de l'ascenseur (2 500 euros TTC) et différents contrats de maintenance.

L'article 7398 correspond au montant de la TCFE perçue par le SDESM et reversée à 4 communes (Bussy-St-Georges, Collégien, Isles-lès-Villenoy et St-Pathus), déduction faite du remboursement d'emprunts. Cette procédure a été validée par le SMERSEM avant sa dissolution.

DELIBERATION N°2014-58

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.2312-1,

Vu l'information budgétaire faite lors du comité syndical du 11 mars 2014,

Vu l'avis du bureau syndical du 11 mars 2014,

Considérant le projet de budget primitif, présenté par Monsieur le président pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

.ADOPTÉ le budget primitif pour l'année 2014 par un vote par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, selon les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2014
011 Charges à caractère général	1 273 100,00
012 Charges de personnel	1 590 500,00
014 Atténuations de produits	600 000,00
65 Autres charges des gestion courante	208 500,00
66 charges financières	163 293,74
67 charges exceptionnelles	4 000,00
022 Dépenses imprévues	20 000,00
023 Virement à la section d'investissement	6 255 226,26
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	2 769 000,00
TOTAL	12 883 620,00

RECETTES	BUDGET 2014
70 Produits des services, du domaines et ventes divers	24 500,00
73 Impôts et taxes	11 200 000,00
74 Dotation, subventions, participations	292 600,00
75 Autres produits de gestion courante	179 400,00
77 Produits exceptionnels	8 360,00
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	1 178 760,00
TOTAL	12 883 620,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BUDGET 2014
16 Emprunts et dettes	332 996,41
13 remboursement de subventions	57 000,00
20 Immobilisations incorporelles	59 000,00
21 immobilisations corporelles	395 400,00
204 Subventions versées	2 322 679,43
23 immobilisations en cours	9 125 000,00
27 Créances/transfert de droit (TVA)	5 000,00
45 Comptabilité distinctes rattachée	8 007 100,00
020 Dépenses imprévues	40 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 178 760,00
041 Opérations d'ordre section d'investissement	2 838 000,00
RESTES A REALISER	14 047 013,42
TOTAL	38 407 949,26

RECETTES	BUDGET 2014
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'équipement	6 260 000,00
27 Créances/transfert de droit (TVA)	1 555 358,30
45 Comptabilité distincte rattachée	8 261 100,00
024 Produits des cessions	20 500,00
021 Virement de la section de fonctionnement	6 255 226,26
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 769 000,00
041 Opérations d'ordre section d'investissement	2 838 000,00
RESTE A REALISER	10 448 764,70
TOTAL	38 407 949,26

BALANCE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2014
- Dépenses	38 407 949,26
Opérations réelles	34 391 189,26
Opérations d'ordre	4 016 760,00
-Recettes	38 407 949,26
Opération réelles	26 545 723,00
Opération d'ordre	11 862 226,26
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2014
- Dépenses	12 883 620,00
Opérations réelles	3 859 393,74
Opérations d'ordre	9 024 226,26
-Recettes	12 883 620,00
Opération réelles	11 704 860,00
Opération d'ordre	1 178 760,00

2. CONTRIBUTION DES COMMUNES PERCEVANT LA TCFE

DELIBERATION N°2014-59

Vu l'article L5212-24 du CGCT relatif à la perception de la TCFE,

Vu l'article L5212-27 du CGCT relatif au maintien des décisions prises antérieurement par l'AODE dissoute,

Considérant que 25 communes du SDESM perçoivent en direct le montant de la TCFE

Considérant que le SDESM perçoit la TCFE de 4 communes afin de rembourser des emprunts

Considérant que, pour ces 4 communes, le SDESM reverse le solde de cette TCFE,

Considérant que ces 29 communes doivent contribuer au fonctionnement du SDESM,

Considérant l'avis du bureau syndical du 11 mars 2014,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

.DECIDE la création de deux contributions pour les communes percevant la TCFE (directement ou indirectement) :

- Une contribution égale à un montant forfaitaire annuel arrondi à l'euro inférieur équivalent à 1/16^{ème} du montant de la TCFE perçue par la commune. Dans ce cas la maîtrise d'œuvre assurée par le SDESM est gratuite, comme l'ensemble des autres prestations (vectorisation du cadastre, Conseil en Energie Partagé). Ce

montant forfaitaire sera actualisé tous les ans selon le coefficient pris par arrêté ministériel applicable à la TCFE

- Une contribution égale à un montant forfaitaire **de 1000 € plus 10 centimes d'euros par habitants**. Dans ce cas, les communes ayant opté pour cette contribution participent à hauteur de 3 % au coût de maîtrise d'œuvre lorsqu'elles confient un chantier d'enfouissement de réseaux au SDESM pour les réseaux éclairage public et communications électroniques ou lorsqu'elles lui délèguent la maîtrise d'ouvrage de travaux d'éclairage public. Cette participation de 3% doit être inférieure au seuil fixé dans le code des marchés publics. La vectorisation du cadastre sera facturée à prix coûtant. De même, une participation financière sera réclamée dans le cadre des prestations du Conseil en Energie Partagé.

.DIT que le régime de contributions est inchangé pour les communes du SIESM

.DIT qu'il sera demandé par courrier aux communes percevant la TCFE (directement ou indirectement) du SMERSEM leur choix de contribution

3. LE CO FINANCEMENT DU SDESM

DELIBERATION N°2014-60

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

.DECIDE de fixer la participation des communes ne percevant pas la TCFE lors des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à 20%. Et **DECIDE** qu'au-delà de 300 000 euros HT de travaux annuels, la commune participe à hauteur de 100% du montant HT des travaux,

.DECIDE de fixer la participation des communes percevant la TCFE (directement ou indirectement et quel que soit leur mode de contribution) lors des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à 60%. Et **DECIDE** qu'au-delà de 300 000 euros HT de travaux annuels, la commune participe à hauteur de 100% du montant HT des travaux,

.DECIDE d'octroyer des subventions lors de travaux d'éclairage public (enfouissement de réseaux, délégation au SDESM ou travaux effectués par la commune) selon le tableau joint.

.DIT que le montant de ces subventions éclairage public est plafonné à 35 000 euros HT par an et par commune

4. DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT SUR LA COMMUNE DE GUIGNES

DELIBERATION N°2014-61

Considérant la délibération n°2012-30 du comité syndical du SIESM du 21 juin 2012 donnant délégation à la commune de Guignes de la maîtrise d'ouvrage du réseau basse tension pour les travaux d'enfouissement du centre-ville ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention relative à cette délégation de maîtrise d'ouvrage et des échanges financiers ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

. AUTORISE le président à signer une convention avec la commune de Guignes relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage et aux échanges financiers pour les travaux d'enfouissement du centre-ville.

5. RETRAIT DE LA COMMUNE DE BOUILLANCY DU SIERLO

DELIBERATION N°2014-62

Vu la délibération de la commune de Bouillancy demandant son retrait du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Lizy-sur-Ourcq (SIERLO) pour une adhésion au Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE 60) en date du 21 novembre 2013 ;

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Lizy-sur-Ourcq (SIERLO) approuvant le retrait de la commune de Bouillancy en date du 3 décembre 2013 ;

Vu le courrier de la Sous-Préfecture de Meaux en date du 14 février 2014 précisant que le retrait de la commune de Bouillancy emportera réduction du périmètre du SDESM dont le SIERLO est membre et qu'il convient que le

comité du SDESM se prononce, par délibérations concordantes, sur la répartition des biens ou du produit de leur réalisation et du solde de l'encours de la dette visés au 2° de l'article L.5211-25-1 du CGCT ;

Considérant que le retrait de la commune de Bouillancy s'effectue sans condition financière particulière ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

. **APPROUVE** le retrait de la commune de Bouillancy aux conditions ci-dessus énoncées.

6. DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU RESEAU BASSE TENSION A LA COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS POUR LES TRAVAUX QUARTIER DE LA JUSTICE-LIBERTE

DELIBERATION N°2014-63

Considérant que la commune de Dammarie-les-Lys a décidé de mettre en place dans le quartier Justice-Liberté des conteneurs enterrés pour la collecte sélective ;

Considérant que la présence du réseau basse tension aérien interdit la manœuvre des conteneurs ;

Considérant la mesure d'urgence de ce chantier ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

. **AUTORISE** la délégation de la maîtrise d'ouvrage du réseau basse tension pour les travaux du quartier de la Justice-Liberté

.**AUTORISE** le président à signer une convention avec la commune de Dammarie-les-Lys relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage et aux échanges financiers pour les travaux d'enfouissement sus-nommés.

7. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2014-55 DU 18 MARS 2014 RELATIVE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

DELIBERATION N°2014-64

Considérant la remarque d'un membre du comité syndical relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

. **DECIDE** de retirer la délibération n°2014-55 du 18 mars 2014 relative aux membres de la commission d'appel d'offre

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Yvroud informe les membres du comité que le SDESM organisera 2 salons :

- Salon du véhicule électrique : le vendredi 6 et le samedi 7 juin 2014. Ce salon s'adressera aux élus mais aussi aux seine et marnais.
- Salon de l'éclairage public durable : le 12 juin 2014

Un courrier a été adressé aux 314 communes du département possédant un réseau de distribution gaz, aux hôpitaux, aux cliniques et aux bailleurs sociaux afin de leur proposer de s'associer au groupement de commande gaz du SDESM et de dresser l'inventaire des points de facturation de plus de 30 000 kw.

Monsieur Yvroud informe qu'un pot de l'amitié sera organisé lors du prochain comité syndical en avril 2014, et ce, avant le renouvellement du comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Les délibérations sont certifiées exécutoires
Compte tenu de la transmission le
En préfecture,
Et de la publication,

Fait à La Rochette, le 27 mars 2014.

**Le Président,
Pierre YVROUD.**

**Les membres présents du comité syndical,
Suivant la liste ci-dessous.**